

## Demande d'aide juridictionnelle Pièces à fournir

---

### 1. Votre état civil et situation familiale

- Si vous avez la nationalité française ou la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne :
  - Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité
  - Ou copie de votre extrait d'acte de naissance de moins de trois mois
- Si vous avez une autre nationalité ou êtes apatride :
  - Copie de votre titre de séjour en cours de validité
  - Ou copie de votre demande de renouvellement de titre de séjour
- Un justificatif de votre domicile : facture EDF, quittance de loyer, attestation d'hébergement
- Copie complète de votre livret de famille

### 2. Vos ressources

- Copie de votre dernier avis d'imposition ou de votre dernière déclaration des revenus, et ceux de toutes les personnes vivant avec vous,
- Tout document justificatif des ressources de votre foyer **depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année** : fiches de paie, justificatif de versement du RSA, attestation Pôle emploi, indemnités journalières, pensions ...

### 3. Tout document relatif à votre affaire

### 4. Autres pièces

- L'attestation de non prise en charge remplie par l'assureur ou par l'employeur, si vous avez une assurance de protection juridique ou un autre système de protection applicable
- 2 carnets de timbre de 20g
- Droits de plaidoirie :
  - 26 € en cas de divorce contentieux
  - 13 € dans les autres cas